



**CONSEIL FACULTAIRE
RÉUNION DU 19 MAI 2020**

Procès-verbal de la réunion du conseil de la Faculté des sciences sociales tenue le lundi 19 mai 2020, à 14 h, en mode vidéoconférence.

Présences : François Gélinau, Aurélie Campana, Marie-Hélène Gagné, Michelle Daveluy, Philippe Barla, Jean Vézina, Renée Brassard, Sylvain Luc, Natacha Gagné, Sule Tomkinson, Johanne Dompierre, André C. Drainville, Yanick Charrette, Dominique Tanguay, Samuel Beaudoin, Nicolas Mazellier, Chani Bonventre, Marcos Gon, Pénélope Dagenais-Lavoie, Jean-Philippe Agbantey, Florian Fanion, Alessandro Pozzi

Invités : Sonia Goulet, François Bernard Malo, Pierre-Marc Daignault, Geneviève Baril-Gingras, Harold Germain, Sophie Goulet, Émilie Gaudreau, Annie Picard, Julie Rodrigue, Vincent-Mathieu Vézina, Mathieu Bernier, Mathieu Jolin, Ariane Arsenault,

Excusés : Louis-Pierre Beaudry, Thierry Giasson, Magaly Montmagny

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2020

Sur proposition de François Gélinau, les membres sont invités à transmettre leurs commentaires par courriel. L'adoption est donc remise à la prochaine rencontre.

3. Informations de la direction

Information du vice-décanat aux études

La gestion des études en mode télé-travail :

La gestion des études est passée progressivement en mode télétravail depuis le 15 mars. Les agentes, comme les conseillers et les conseillères, sont fonctionnels et travaillent depuis leur domicile. Je souhaiterais les remercier pour leur professionnalisme et leur dévouement envers la Faculté et ses unités, mais surtout envers les étudiants.

Informations complémentaires sur la session d'automne :

Comme indiqué par l'Université dans l'un des messages « Covid-19 », la session d'automne se déroulera en très grande partie à distance. Les unités travaillent présentement à ce scénario. Des annonces devraient suivre sur les modalités d'enseignement des cours qui ne pourraient pas être basculés entièrement à distance.

Statistiques et inscriptions :

Quelques bonnes nouvelles, en commençant par les excellentes statistiques de l'été. En comparaison avec les chiffres à pareille date l'année dernière, la Faculté connaît une hausse considérable de ses statistiques étudiantes. En effet, nous enregistrons une hausse de 298 demandes d'admission (+140,6%), de 241 offres d'admission (+147,9%) et de 138 nouvelles inscriptions (+134,0%). Le contexte actuel lié à la COVID-19 explique certainement une partie importante de cette croissance.

À titre informatif, l'ensemble de l'Université Laval connaît une hausse de 22,8% des demandes, de 15,5% des offres et de 9,4% des nouvelles inscriptions.

Les derniers rapports d'admission et d'inscription pour la session d'automne 2020 nous laissent également entrevoir une évolution positive par rapport à l'année dernière à tous les cycles d'études, et ce malgré une décroissance des demandes d'admission aux 2^e et 3^e cycles. Cette décroissance est en quelque sorte contrebalancée par un nombre plus important d'offres émises et acceptées. Je ne rentrerai toutefois pas plus dans le détail de ces rapports parce que l'incertitude reste importante, principalement concernant l'inscription des étudiants internationaux.

Bourses de précarité financière – UL :

Comme vous le savez, l'UL a mis en place cet hiver des bourses de précarité financière pour venir en aide aux étudiants qui connaissent des besoins de première nécessité. Elles sont reconduites pour l'été et l'automne 2020.

Suivi – Certificat sur les féminismes, les genres et les sociétés :

Le dossier a été examiné par la petite Commission aux études, qui nous est revenue avec un certain nombre de commentaires assez mineurs. Nous avons remis un rapport final vendredi dernier. Le certificat devra être présenté, pour approbation, au prochain Conseil Universitaire. Nous maintenons l'objectif de l'ouvrir à l'automne 2020. J'aimerais souligner l'excellente collaboration entre la Faculté des lettres et des sciences humaines et la Faculté des sciences sociales et remercier Sophie Goulet, dont la contribution a été essentielle à la finalisation de ce projet.

Information du directeur exécutif

Les personnes qui souhaitent venir au pavillon DKN durant la pandémie doivent s'enregistrer sur le site web covid-19 et suivre les consignes sanitaires en place ;

Les associations étudiantes sont invitées à contacter le CSTIP afin d'obtenir des licences pour certains logiciels au prix facultaire.

4. Questions des membres

Aucune question

5. Plan d'action du Doyen – Maîtrise en affaires publiques

Le plan d'action est reçu, tel que lu.

6. Changement d'appellation de la maîtrise en affaires publiques – analyse et évaluation

CONSIDÉRANT QUE le mot « analyse » est très général, peu informatif et peu attrayant pour les étudiants potentiels;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la performance est un domaine de recherche et de pratique en plein essor;

CONSÉDÉRANT QUE le domaine du suivi de la performance et de l'évaluation est déjà couvert à travers l'offre de cours obligatoires et optionnels de la majeure en analyse et évaluation et que la direction de programme entend renforcer cette orientation à court terme;

Il est proposé : Que le nom de la majeure en « analyse et évaluation » soit remplacé par « Évaluation et suivi de la performance ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Création d'un microprogramme de 2^e cycle : Créativité, innovations et leadership des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la créativité, les innovations et le leadership des ressources humaines sont des sujets d'une très grande actualité et d'une très grande importance dans la gestion des organisations contemporaines ;

CONSIDÉRANT QUE les compétences du 21^e siècle chez les professionnels en ressources humaines en exercice ne font l'objet d'aucun microprogramme spécifique de ce type tant à l'Université Laval qu'ailleurs au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Département des relations industrielles et le Département de management de l'Université Laval possèdent les ressources pour créer un tel microprogramme et le dispenser en mode à distance dès l'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ce microprogramme est susceptible de contribuer de manière importante aux efforts de l'Université Laval pour construire des parcours éducatifs transdisciplinaires et, ainsi, continuer d'accroître sa notoriété et son leadership au sein de la société québécoise ;

Il est proposé : D'approuver ce nouveau microprogramme de douze crédits, lequel pourra être offert à compter de la session d'automne 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 8 – Modification des critères de sélection au programme B-IAR

CONSIDÉRANT QUE l'Université Laval a adhéré aux principes d'Universités Canada en matière d'éducation des Autochtones et s'est engagée à faciliter l'accès aux études et la réussite des étudiants autochtones;

CONSIDÉRANT QUE le Baccalauréat en affaires publiques et relations internationales (B-IAR) est un programme bi-facultaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Faculté de Droit de réserver une place hors contingent pour un candidat membre des Premières Nations ou des Inuits;

Il est proposé : Qu'à compter de l'admission à la session d'automne 2021, le programme de B-IAR réserve une place hors contingent pour un ou une titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou universitaires, ayant à la fois le statut de résident du Québec et celui de membre des Premières Nations ou des Inuits ainsi qu'une cote de rendement supérieure à 22.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 9 – Ajout d'un passage intégré du B-RLT vers le DESS-EGN et la M-EGM

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré au DESS ou à la maîtrise permet à un étudiant de baccalauréat de s'inscrire à des cours de 2^e cycle lors de son cheminement au baccalauréat;

CONSIDÉRANT QUE les cours suivis sont contributoires aux programmes des deux cycles, à condition que l'étudiant poursuive ses études à l'Université dans le programme visé;

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré permet ainsi l'accélération des études supérieures et apparaît comme une option intéressante pour les étudiants du baccalauréat en relations industrielles, qui souhaitent poursuivre dans ces programmes;

Il est proposé : « Que le conseil de la Faculté des sciences sociales approuve l'ajout du passage intégré du baccalauréat vers :

1. la Maîtrise en ergonomie;
2. le DESS en ergonomie et innovation

Il est également proposé : Que ces passages se composent d'un maximum de neuf crédits, soit trois cours, et que soient admissibles au passage intégré les étudiants ayant une moyenne de programme égale ou supérieure à 3 sur 4,33.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 10 – Ajout d'un passage intégré du B-PSY vers le DESS-EGN et la M-EGM

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré au DESS et à la maîtrise permet à un étudiant de baccalauréat de s'inscrire à des cours de 2^e cycle lors de son cheminement au baccalauréat;

CONSIDÉRANT QUE les cours suivis sont contributoires aux programmes des deux cycles, à condition que l'étudiant poursuive ses études à l'Université dans le programme visé;

CONSIDÉRANT QUE le passage intégré permet ainsi l'accélération des études supérieures et apparaît comme une option intéressante pour les étudiants du baccalauréat en psychologie, qui ne poursuivraient pas dans l'un des doctorats en psychologie.

Il est proposé : « Que le conseil de la Faculté des sciences sociales approuve l'ajout du passage intégré du baccalauréat vers :

3. la Maîtrise en ergonomie;
4. le DESS en ergonomie et innovation

Il est également proposé : « Que ces passages se composent d'un maximum de six crédits, soit deux cours, et que soient admissibles au passage intégré les étudiants ayant une moyenne de programme égale ou supérieure à 3.4 sur 4,33. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 11 – Modification aux exigences d'admission au Doctorat en Travail social

CONSIDÉRANT QUE la diversité de provenance des candidates et candidats au doctorat en travail social rend difficile l'utilisation efficace d'une moyenne minimale générique à l'admission;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence d'une note minimale à l'admission ne tient pas compte, de manière représentative, des compétences à la recherche des candidates et des candidats n'ayant pas suivi un cursus universitaire conventionnel (baccalauréat-maîtrise-doctorat) et provenant des milieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE sont exigées à l'admission d'autres pièces, comme l'avant-projet de recherche, permettant d'évaluer adéquatement les compétences en recherche des candidates et des candidats.

Il est proposé : De retirer l'exigence d'une moyenne minimale à l'admission au doctorat en travail social. Il est également proposé que cette modification soit en vigueur à compter de la session d'automne 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 12 –Modification aux exigences d’admission au Certificat en Psychologie

CONSIDÉRANT QUE le cours BIO-1913 Psychophysiologie sera retiré des cours obligatoires et de la structure de programme du certificat en psychologie;

CONSIDÉRANT QUE que le cours préuniversitaire de biologie humaine (BIO-921 ou 901) est une exigence particulière d’admission au programme, dans le but de réussir le cours le cours BIO-1913 Psychophysiologie ;

Il est proposé : De retirer l’exigence de réussite du cours préuniversitaire de biologie humain (BIO-921 ou 901) comme exigences particulière d’admission au certificat en psychologie, et de modifier les exigences d’admission ainsi :

Candidat titulaire d'un DEC

- Tout DEC

Candidat sans DEC (candidat adulte)

Le Bureau du registraire analyse la scolarité et l'expérience acquises par le candidat. S'il y a lieu, il établit la scolarité préparatoire ([cours compensateurs](#)) nécessaire pour l'admissibilité. Cette scolarité inclut les préalables exigés par le programme visé et prépare le [candidat adulte](#) à suivre des cours de premier cycle.

Il est également proposé : Que cette modification entre en vigueur à compter de la session d’hiver 2021.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Point 13 –Changement de direction du Centre interuniversitaire d’études et de recherches autochtones (CIERA)

CONSIDÉRANT QUE la Faculté des sciences sociales doit accepter ce changement de direction et en faire part au Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI);

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de direction du CIERA-Université Laval a déjà voté sur ce changement le 11 mars 2020 ;

Il est proposé : Que la Faculté des sciences sociales accepte le changement de direction du CIERA en date du 31 août 2020, où Thierry Rodon sera remplacé par Geneviève Motard, professeure à la Faculté de droit.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

La séance est levée à 15h06